



LA FFSA recrute son Entraîneur National Fédéral Para ski Alpin Adapté (ENF)

URGENT

La Fédération Française du Sport Adapté développe et promeut les activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap mental et/ou troubles psychiques.

Le para ski alpin adapté, reconnu de haut niveau est structuré au sein du projet de performance fédéral avec un pôle France.

➤ Position fonctionnelle

L'ENF participe à la conception, au pilotage et à la mise en œuvre du projet de performance du Para Ski Alpin Adapté.

Il ou elle effectuera ses missions sous la responsabilité du Responsable du Pôle France de Para ski alpin adapté, à qui il ou elle rendra compte de l'avancement du travail réalisé et des moyens utilisés (planning, proposition de sélection...).

Il ou elle exerce sa mission en collaboration et avec l'aide de la Direction Technique Nationale.

➤ Champ d'action

L'ENF exerce principalement ses missions sur les lieux où sont organisés les stages du Pôle France (massif alpin), et lors des compétitions internationales. Il ou elle assure également le lien avec les entraîneurs de clubs entre les stages du Pôle.

Expert de sa discipline, il ou elle est en mesure d'adapter aux particularités et besoins des sportifs de haut niveau de la FFSA.

Pour exercer sa mission, l'ENF pourra être amené, après autorisation du responsable de Pôle à se déplacer sur l'ensemble du territoire ainsi qu'à l'étranger.

➤ Durée et Conditions de travail

Le temps de travail se répartit sur les semaines de stage organisées par le Pôle France, les compétitions internationales, les périodes de détection et d'accompagnement au sein des clubs pôle. Il sera annualisé sur la base de 50 jours par an. Les stages débutent en septembre et s'échelonnent jusqu'en juin.

Les plages de travail seront établies annuellement par convention.

La modalité de travail se fera sur la base de prestations de service pour un montant journalier de 180 euros brut chargés.

L'intégralité des charges relatives à la mise en œuvre des missions sont prises en charge par la fédération (frais de déplacement et hébergement : barèmes fédéraux).

➤ Missions de l'entraîneur national fédéral

En référence au Projet de Performance Fédéral, l'entraîneur national fédéral :

1. Détermine les échéances, objectifs et stratégie des projets de performance individuel des sportifs inscrits au Pôle France de Para Ski Alpin Adapté
 - Détection des sportifs
 - Entraînement des sportifs lors des regroupements nationaux du Pôle France Para Ski Alpin Adapté
 - Liens avec les entraîneurs des clubs Pôle (clubs des skieurs « labellisés »)
2. Prépare les membres de l'équipe de France de Para Ski Alpin Adapté
 - Propose les sélections des équipes de France au responsable de Pôle
 - Regroupe des équipes de France en vue de préparer les échéances internationales
 - Coordonne les aspects sportifs en compétitions internationales

L'Entraîneur national exerce ses fonctions dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire composée :

- D'un responsable du pôle France (CTN de la DTN)
- D'un éducateur responsable de l'accompagnement à la vie quotidienne des sportifs et adjoint à l'ENF, lors des entraînements et des compétitions ;
- D'un préparateur physique (pour les stages hors ski et le suivi annuel de la préparation physique)
- D'un kinésithérapeute pour tous les stages et compétitions
- D'un psychologue sur certaines périodes
- D'un médecin du sport sur certaines périodes

Pour la réalisation de ses missions l' ENF sera amené à dialoguer avec un réseau comprenant les clubs pôles, les Pôles d'Excellence Régionaux et de Formation (PERF).

Il pourra être amené à se rendre à des réunions concernant l'ensemble du dispositif haut niveau de la fédération.

➤ Compétences demandées

L'ENF se doit de mobiliser ses connaissances d'expert dans sa discipline pour les mettre au service du projet individuel de performance du sportif.

Pour cela il doit être en mesure de travailler avec l'équipe pluridisciplinaire que constitue le Pôle France Para Ski Alpin Adapté en faisant preuve de capacité d'écoute et d'analyse des problématiques rencontrées par les sportifs de haut niveau de la FFSA.

Il est obligatoirement titulaire d'un diplôme d'état lui permettant l'enseignement du ski alpin.
Il doit faire preuve d'empathie, de patience, d'ouverture et d'écoute.

Pour tous renseignements, il est possible de contacter la responsable du Pôle France de Para ski alpin adapté, carole.saindeff@sportadapte.fr

CV et lettre de candidature motivée à envoyer à la même adresse, dans les meilleurs délais.